

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue par voie de visioconférence, le **lundi 7 décembre 2020** à compter de **20 h.**

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

337-12-20

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 1272-20 du 2 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 9 décembre 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

338-12-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

339-12-20

SÉANCE ORDINAIRE DU 2020-11-02

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020.

ADOPTÉE

340-12-20

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-11-23

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020.

ADOPTÉE

341-12-20

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-11-30

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2020.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

Étant donné que la séance du 2 novembre 2020 se tenait à huis clos, il est à noter qu'aucune question n'a été soumise par voie de courriel.

CORRESPONDANCE

- D'Erika Desjardins-Dufresne, directrice générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une correspondance concernant la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice 2021 qui seront respectivement de 100 % et de 1,00.

- De M. Jean-François Provençal, lieutenant-colonel (retraité) du Cabinet du Lieutenant-Gouverneur, une correspondance indiquant que dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques, l'honorable J. Michel Doyon, souhaite décerner la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés à des personnes de la région, et, par ce fait, demande de soumettre des candidatures.
- De l'équipe de la direction régionale de sécurité civile et sécurité incendie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une correspondance indiquant que le Ministère se prépare en prévision des sinistres ou événements qui pourraient survenir au cours de la période automnale et hivernale et qu'étant donné la période de COVID-19, l'ouverture de centres de services aux sinistrés sera permise lorsque la situation l'obligera et dans la mesure où les directives et consignes de la Santé publique seront respectées. Les municipalités doivent déjà prévoir certaines mesures pour cesdits centres.
- De Mme Katia Petit, sous-ministre associée au ministère de la Sécurité publique, une correspondance indiquant que la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, a désigné le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles comme responsable pour recevoir le répertoire des données géographiques ainsi que des adresses municipales et des noms de rue du territoire et de rendre ces données accessibles aux centres d'urgence 9-1-1 et aux centres secondaires d'appels d'urgence.
- Du Conseil de l'Eau – Gaspésie-Sud, un rapport de suivi sur la prolifération d'algues dans l'estuaire de de la Petite Rivière Cascapédia.
- Du Club de ski de fond de New Richmond, les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2020.
- De M. Harold Garneau, directeur à la direction de la planification budgétaire et des investissements de Transports Québec, une correspondance indiquant qu'après l'analyse du dossier concernant le projet de décohéssionnement sur le chemin de Saint-Edgar (RIRL-2018-799), une aide financière maximale prévue de 386 726 \$ a été revue à la baisse et a été établi à 295 859 \$. Celle-ci sera versée sur la base d'un service de la dette d'une durée de dix ans.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de novembre 2020.

342-12-20

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de quatre cent vingt-deux mille sept cent trente-sept dollars et cinquante-quatre cents (422 737,54 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

343-12-20

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2021

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront à compter de 20 h, aux dates ci-dessous mentionnées :

Le lundi, 11 janvier 2021	Le lundi, 5 juillet 2021
Le lundi, 1er février 2021	Le lundi, 2 août 2021
Le lundi, 1er mars 2021	<u>Le mardi</u> , 7 septembre 2021
Le lundi, 5 avril 2021	Le lundi, 4 octobre 2021
Le lundi, 3 mai 2021	Le lundi, 15 novembre 2021
Le lundi, 7 juin 2021	Le lundi, 6 décembre 2021

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Ville.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

La greffière dépose le registre public des déclarations des élus qui ne contient aucune déclaration pour la période du 2 décembre 2019 au 7 décembre 2020.

AUTORISATIONS DE SIGNATURES

344-12-20

ACTE DE VENTE - VENTE POUR TAXES DU 28 NOVEMBRE 2019

Considérant la vente pour taxes tenue le 28 novembre 2019;

Considérant que la propriété située sur le lot 5 320 874 a été acquise par M. Denis Leblanc;

Considérant qu'une année s'est écoulée depuis ce temps et que l'ancien propriétaire n'a pas exercé son droit de retrait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à être consentis à M. Denis Leblanc pour la propriété située sur le lot 5 320 874 acquise lors de la vente pour taxes tenue le 28 novembre 2019.

ADOPTÉE

345-12-20

ACTES DE VENTE RÉDIGÉS PAR LA GREFFIÈRE - VENTE POUR TAXES 2019

Considérant que la Ville a acquis les propriétés suivantes lors de la vente pour non-paiement de taxes tenue le 28 novembre 2019 :

Lot	Propriétaire
5 321 680	Réal Bernard
5 015 927	Irené A. Cyr
5 591 380	Emballages Smurfit-Stone
5 017 330	Adrien Leblanc

Considérant qu'un (1) an s'est écoulé depuis ladite vente et que les anciens propriétaires n'ont pas fait le retrait desdits immeubles durant cette période;

Considérant que toutes les formalités exigées par la Loi en rapport avec ladite vente ont été remplies;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de New Richmond, les actes de vente rédigés par la greffière pour l'acquisition des propriétés suivantes, le tout ayant été acquis lors de la vente pour taxes tenue le 28 novembre 2019, et ce, tel qu'autorisé en vertu des articles 536 et 538 de la Loi sur les cités et villes :

Lot	Propriétaire
5 321 680	Réal Bernard
5 015 927	Irené A. Cyr
5 591 380	Emballages Smurfit-Stone
5 017 330	Adrien Leblanc

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1150-20 DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2021 DE MÊME QUE LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET TARIFS S'Y RATTACHANT - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Madame Geneviève Braconnier à l'effet que le Règlement 1150-20 décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2021 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant, sera adopté à une séance ultérieure.

APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE - RAPPORT 2020

La greffière dépose le rapport 2020 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle, et ce, tel que prescrit par l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes.

346-12-20

AUTORISATION DE PAIEMENT - GUIGNOLÉE - PARTENARIAT MRC

Considérant qu'en raison des mesures sanitaires en place il n'y aura pas de cueillette de denrées ou de sollicitation porte à porte pour la Guignolée de 2020;

Considérant que lors du Conseil des maires de la MRC de Bonaventure, tenu le 2 décembre 2020, les élus ont décidé de se montrer généreux avec une participation minimale de 1 \$ par habitant de leur municipalité respective;

Considérant que la MRC de Bonaventure a choisi d'offrir un don de 1 \$ par citoyen sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement à la Source alimentaire Bonavignon d'un montant de 3 709 \$, représentant 1 \$ par habitant de la Ville, et ce, pour la guignolée 2020.

ADOPTÉE

347-12-20

MOTION DE FÉLICITATIONS - SERVICES D'URGENCE - INONDATION SEMAINE DU 30 NOVEMBRE 2020

Considérant les inondations survenues durant la semaine du 30 novembre 2020;

Considérant que plusieurs personnes ont œuvré aux services d'urgence entre autres pour le rétablissement de la circulation interrompue durant cette période;

Considérant que ces personnes ont travaillé plus de 30 heures d'affilée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

De donner une motion de félicitations pour toutes les personnes ayant œuvré, durant la semaine du 30 novembre 2020, dont les pompiers volontaires, les employés du Service des travaux publics et les autres, aux services d'urgence lors des inondations survenues.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

348-12-20

DEMANDE D'AUTORISATION - EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs ou sa représentante à présenter des demandes auprès de Services Canada pour les emplois d'été 2021.

ADOPTÉE

349-12-20

RÉFECTION DU CAMP À JOS - AUTORISATION DE PAIEMENT - DEMANDE DE PAIEMENT NO. 2

Considérant les travaux entrepris pour le projet de réfection du Camp à Jos;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser la demande de paiement no. 2 à la firme LFG Construction au montant de 192 648,37 \$, taxes en sus, incluant l'avenant au marché no. 2, et ce, pour les travaux de réfection du Camp à Jos, tel que recommandé par la firme Pierre Bourdages architecte en date du 6 novembre 2020. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1139-20.

ADOPTÉE

350-12-20

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET SKI-BUS PIN ROUGE 2021 - RÉGIM

Considérant la demande de financement reçue afin d'offrir un service de transport pour les skieurs des municipalités environnantes vers la station pour l'hiver 2021 par la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'octroyer à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM) un montant de six cent cinquante dollars (650 \$), afin de pouvoir offrir un service de transport aux skieurs des municipalités de Paspébiac à Nouvelle vers la station de ski Pin Rouge, et ce, pour l'hiver 2021.

ADOPTÉE

351-12-20

ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE NEW RICHMOND - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Considérant que dans le contexte actuel de la pandémie, il sera malheureusement impossible à l'Association du hockey mineur de New Richmond de tenir leur tournoi Midget cette année ainsi que de faire un pont payant;

Considérant que ces activités sont leurs principales sources de revenus;

Considérant que l'Association doit faire face à de nouvelles dépenses liées à la COVID et souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement d'un montant de 1 500 \$ à l'Association du hockey mineur de New Richmond à titre d'aide financière considérant les nouvelles dépenses liées à la COVID et assumées par l'Association.

ADOPTÉE

URBANISME

352-12-20

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 142, CHEMIN CAMPBELL

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 142, chemin Campbell :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.5.3.2 : Autoriser une hauteur de 5,10 mètres pour un bâtiment secondaire plutôt que les 4,50 mètres prescrits. Le bâtiment pourra également être plus haut que la hauteur de la résidence en respectant ce maximum;

Considérant les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

Considérant qu'un avis de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 16 novembre 2020;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 142, chemin Campbell, soit acceptée comme demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à produire tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

353-12-20

RÈGLEMENT 1148-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'AJOUTER L'USAGE DOMESTIQUE AUX GROUPES I, II ET III POUR LES HABITATIONS UNIFAMILIALES DANS LES ZONES CV (SECTEUR CENTRE-VILLE) - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'ajout de l'usage domestique aux groupes I, II et III pour les habitations unifamiliales dans les zones Cv, portant le numéro 1148-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter l'usage domestique aux groupes I, II et III pour les habitations unifamiliales dans les zones Cv (Secteur centre-ville), lequel est identifié sous le numéro 1148-20.

ADOPTÉE

354-12-20

AUTORISATION D'ACHAT - LOT 6 409 572

Considérant l'offre déposée par le propriétaire du lot 6 409 572 à l'effet de le vendre à la Ville au montant de 2 500 \$, taxes en sus;

Considérant que cet achat viendrait régler une problématique de stationnement au Parc Melanson;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat par la Ville du lot 6 409 572 au montant de 2 500 \$, taxes en sus. Par le fait même, d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉE

355-12-20

RÈGLEMENT 1151-20 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE REMPLACANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1070-18 (ZONE CA.1 - ROUTE 132 EST) - ADOPTION DU PREMIER PROJET

Compte tenu de leur lien avec le présent dossier, le maire, Monsieur Éric Dubé et le conseiller Monsieur René Leblanc se retirent des discussions et s'abstiennent de se prononcer sur le sujet.

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, portant le numéro 1151-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire suppléant mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application et donne des explications complémentaires aux membres du Conseil à propos de ce projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et résolu à la majorité :

À ce moment de la réunion, le maire suppléant demande le vote pour cette résolution :

<i>M. Jacques Rivière, conseiller, siège no. 1 :</i>	<i>En accord</i>
<i>M. François Bujold, conseiller, siège no. 2 :</i>	<i>En accord</i>
<i>M. Jean-Pierre Querry, conseiller, siège no. 4 :</i>	<i>En accord</i>

Mme Geneviève Braconnier, conseillère, siège no. 6 : En accord
Monsieur Jean Cormier, conseiller, siège no. 3 : En accord

Suivant le résultat du vote, le premier projet du Règlement 1151-20 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble remplaçant et abrogeant le Règlement 1070-18 (Zone Ca.1 - Route 132 Est), **est adopté à la majorité.**

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

356-12-20

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - DOSSIER NO. 00030249-1-05070 (11) - 2020-06-15-49

Attendu que la Ville de New Richmond a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que le Conseil de la Ville de New Richmond approuve les dépenses d'un montant de 19 576,01 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

357-12-20

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES DE NIVEAU 1 ET 2 - COMPENSATION 2020

Attendu que le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de deux cent trente-deux mille deux cent soixante-douze dollars (232 272 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

Attendu que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

358-12-20

APPEL D'OFFRES - ESSENCE, CARBURANT DIESEL ET MAZOUT 2021

Considérant l'appel d'offres publié sur SÉAO pour la fourniture et la livraison d'essence, de carburant diesel et de mazout pour 2021;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Les Huiles Desroches inc.	91 630,91 \$
Harnois Énergies inc.	94 819,97 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Les Huiles Desroches inc. au montant de 91 630,91 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'essence, de carburant diesel et de mazout pour 2021, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

ADOPTÉE

359-12-20

DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Attendu que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Attendu que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la Ville s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

Attendu que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu que la Ville s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2021, et qu'elle autorise monsieur Dominic Bujold, directeur du Service des travaux publics à signer les permis.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

360-12-20

EMBAUCHE - AGENT DE COMMUNICATION

Considérant l'appel d'offres affiché à l'interne pour le poste d'agent de communications;

Considérant les offres reçues et les entrevues effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de Myriam Bourque à titre d'agent de communications, et ce, à compter du 18 janvier 2021.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Lors de la clôture de la présente assemblée, et suite à une mauvaise lecture de courriel, le Conseil n'a pu répondre à une question qui a été adressée dans le délai requis.

Par souci de transparence, un deuxième enregistrement a été produit et la question a été soumise :

Un citoyen se questionne sur l'apparence de conflit d'intérêt pour le maire, qui est aussi président de la Société de chemin de fer de la Gaspésie. Il demande au maire si ce dernier a l'intention d'exiger la fin des travaux entrepris sans obtenir les autorisations requises par la Société de chemin de fer de la Gaspésie d'ici à ce que la situation soit régularisée.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 23.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière